

NOVEMBRE 2023

DÉTIMO

SNETAA FO 972



Conseil Syndical Académique

JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

AU LPO NORD CARAÏBE BELLEFONTAINE

De 8H00 à 16H00

ORDRE DU JOUR :

- Bilan académique et national 2022-2023 et perspectives 2023-2024
- Résultats des élections des représentants au Conseil d'Administration
- Présentation et rôles des membres du bureau du SNETAA FO
- Ressources humaines de proximité
- Inclusion scolaire et AESH (rôle, statuts, PIAL...)
- Déroulement de carrière
- De la DHG au TRMD
- Syndicalisation



Présent
au CSA
du jeudi
09 novembre
2023

Pascal VIVIER
Secrétaire général du SNETAA-FO

*Echange sur un bilan national pour
l'année 2022/2023 et parlera des
perspectives pour 2024.*

Questions / Réponses

PACTE ENSEIGNANT



Même
sans
PACTE
j'aurai quoi
de plus ?

Au SNETAA-FO,
notre combat est clair il faut revaloriser
les salaires sans travailler plus !

#NONauPacteEnseignant

SA KI FET EN SEPTEMB EK OCTOB

CAAS du 12 septembre 2023

La Commission académique d'action sociale a été présidée par le nouveau DRH, Christian PINARD.

Les dossiers ont été présentés à tour de rôle par les deux conseillères Mme URGIN et Mme MARIE-JOSEPH qui désormais auront leur bureau au sein du Rectorat.

Le constat demeure toujours alarmant, bon nombre de collègues connaissent des situations très fragiles. Comme à l'accoutumée le SNETAA FO en la personne de Dominique SYLVESTRE (membre titulaire) défend au mieux les différents dossiers afin que les aides soient accordées tout en respectant un budget restreint.

Audience CTM du 14 septembre 2023

Lors de l'audience à la CTM, les organisations étaient reçues en audience présidée par Jordan EUSTACHE, directeur de cabinet du président de l'exécutif.

Les différents chantiers de la CTM ont été présentés :

- Les livres numériques (3 licences)
- Les RH
- Le transport
- La connexion internet
- Les travaux dans les établissements

Un plan pluriannuel d'investissement sur 10ans a donc été proposé afin de faire face à ces dits travaux.

Il est à noter que de nombreux établissements scolaires de notre territoire devraient être fermés à ce jour.

Exemple : le collège Aimé CÉSaire (TSV) doit être complètement rasé.

Une rentrée sous tension, peu sereine

Débrayages -AG-grèves

Depuis cette rentrée, de nombreux signalements ont été établis auprès de la Rectrice et de la CTM concernant certains établissements en tension : LP Alier, LP Place d'armes, LPO La jetée, LP Chateauboeuf, LP Dumas Jean Joseph, LPo Pernock, LPo Nord Caraïbe, collège des Trois Ilets entre autres.

Le SNETAA FO a demandé par courrier ou en audience à la RECTRICE et au nouveau DRRH de réagir de façon plus perceptible et significative dans tous les établissements concernés.

En cette période de mise en place des nouvelles réformes, les collègues sont déjà fatigués et stressés par les conditions de travail dégradées.

Audience CTM du 25 octobre 2023

Thème : le transport scolaire

Une délégation de 3 membres a pu assister à la rencontre au sein de la CTM autour de la question épineuse qu'est le transport scolaire.

Elle a ainsi partagé les mêmes inquiétudes et requêtes avancées par les associations de parents d'élèves et les PERDIR : arrivée très matinale d'élèves, davantage de rotations, convention avec le transport maritime...

Axel MAGLOIRE, responsable de MARTINIQUE TRANSPORT après avoir exposé et expliqué les nombreuses difficultés rencontrées, a apporté un certain nombre d'informations visant à améliorer le service. Il a rappelé aussi la clause du RI selon laquelle le Chef d'établissement a la possibilité de demander au conducteur d'attendre jusqu'à 15 min.

- 4 transports méridiens : peu rentables
- Rude concurrence entre le transport urbain et le transport scolaire : manque criant de conducteurs.

Visites Établissements (HMIS)

Le secrétaire académique a entamé sa tournée des LP et LPO.

Des thèmes ont été débattus :

- Bilan de rentrée scolaire : management, situation du bâti, manque de personnels...
- Les dangers du pacte ont été rappelés (ex : la fongibilité)
- Situation des AESH : la mutualisation



SA POU SAV - SA KA VINI

CONCOURS

Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignants de la session 2024 ont lieu :

- du mardi 3 octobre, à partir de 12 heures, au jeudi 9 novembre 2023, 12 heures, heure de France pour tous les concours à l'exception des concours à affectation locale ou spécifiques à Mayotte,
- du mardi 7 novembre 2023, à partir de 12h00, au jeudi 7 décembre 2023, 12h00, heure de France pour les concours à affectation locale ou spécifiques à Mayotte.

CARRIERES

Voici les nouveautés en matière d'accès à la classe exceptionnelle et aux échelons spéciaux...

• L'accès à la classe exceptionnelle : les modalités de passage à la classe exceptionnelle changent à partir du 1er septembre 2024. Les viviers vont disparaître et les collègues seront dorénavant promouvables à partir du 5e échelon de la hors classe. Le nombre de promus sera proportionnel au nombre de promouvables ce qui devrait faciliter l'accès à la classe exceptionnelle (décret n° 2023-720 du 04 août 2023).

• les échelons spéciaux de la classe exceptionnelle sont remplacés par un 5e échelon au 1er septembre 2023. Cet échelon est accessible à tous les collègues ayant 3 années d'ancienneté dans l'échelon 4 de la classe exceptionnelle. Il correspond à l'indice majoré 890 la première année, 925 la deuxième année, pour finir à l'indice 972 à partir de la troisième année avec un accès linéaire sur 3 ans (décret n° 2023-721 du 04 août 2023).

MUTATIONS (Mouvement inter-académique)

La saisie des vœux (31 au maximum) se fera sur SIAM (accès par I-prof). Les stagiaires sont obligés de participer au mouvement inter-académique.

Le mouvement inter-académique commencera cette année selon le calendrier du mouvement tel qu'il est prévu par le ministère :

- Du mercredi 8 novembre 2023 à midi au mercredi 29 novembre 2023 à midi (heure de France) : saisie des vœux sur SIAM pour des académies ou pour les mouvements spécifiques à partir du 30 novembre 2023 : téléchargement de la confirmation de demande sur SIAM. Cette confirmation devra ensuite être transmise au chef d'établissement pour signature avec les pièces justificatives nécessaires.
- Décembre 2023 : constitution du dossier justifiant du handicap, de la demande de bonification médicale et/ou sociale
- Janvier 2024 : affichage du barème et rectification
- Vendredi 9 février 2024 à minuit (France) : date limite pour envoi d'une demande tardive
- Mercredi 6 mars 2024 : affichage des résultats sur SIAM

MUTATIONS en Polynésie rentrée 2024

La note de service détaillant la mise à disposition (MAD) auprès de la Polynésie française des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale est parue dans le BO n° 41 du 2 novembre.

Nous vous conseillons de la lire attentivement avant de formuler votre demande, et d'élargir vos vœux pour avoir plus de chances d'obtenir votre détachement.

La procédure se déroule en deux temps :

1. saisir sa candidature sur le serveur SIAT accessible via i-prof du **mardi 7 novembre au jeudi 23 novembre, 17h, heure de Paris**
2. transmettre les pièces justificatives nécessaires à l'étude de son dossier à l'adresse <https://mad.ac-polynesie.pf>, disponible **du mardi 28 novembre, 7h00, heure de Paris, au mardi 12 décembre, minuit, heure de Paris.**

À la clôture de Siat2, vous recevrez, aux adresses mail communiquées lors du dépôt de votre candidature, un identifiant et un mot de passe personnels qui vous permettront de vous authentifier dans l'application MAD, accessible à l'adresse <https://mad.ac-polynesie.pf>.

Pour toutes informations complémentaires, contactez le SNETAA, par mail à snetaa.hdf@gmail.com ou snetaa972@gmail.com

SA POU SAV - SA KA VINI

BUREAU DES ENTREPRISES

Celui-ci a vu le jour dans tous les LPO ou LP avec des incompréhensions sur certains postes. Donc tous les assistants DDFPT en poste sont devenus Directeur du bureau des entreprises. Il y a eu quelques recrutements pour les autres établissements qui n'en avaient pas avec des postes partagés sur 2 établissements pour les petites structures.

AESH en voie de disparition !!!

Avec la fusion des AED et des AESH dans le corps des ARE (accompagnant à la réussite éducative). Mal Payées, précarisées, les AESH demandent un vrai statut. Et comme réponse, le gouvernement propose la création de l'ARE, l'accompagnant à la réussite éducative. Une fusion des AESH et des AED, loin de faire l'unanimité.

Mission d'AED et d'AESH complètement différentes qui risquent d'entraîner bon nombre de démission au niveau des collègues.

Les AESH cumulerait ainsi leur mission et celle d'assistant éducation, soit d'encadrement et surveillance des élèves en collèges et lycées, d'aide aux devoirs, et aux activités éducation, sportive, sociale, artistique ou culturelle complémentaire aux enseignements.

EFFECTIFS AESH et AED

Au niveau de l'académie Martinique, dotation 469 ETP, les services académiques gèrent donc 610 CDI (91%) et la mutualisation 56. L'académie compte donc au total 666 AESH à la rentrée 2023. La majorité des AESH sont à temps partiel et sont répartis sur 12 PIAL.

Pour le personnel AED, dotation de 438 ETP, donc un nombre de 616 AED en poste. On comptait 43 cédés au mois de janvier 2023. Personnel embauché en majorité à 75% ou 50% le plus souvent pour en augmenter le nombre au niveau vie scolaire.

KILTI / AN ti SÒTI

L'Apam attend vos inscriptions pour son traditionnel chanté nwel !

Samedi 9 décembre 2023 au rectorat salle fidole avec FERNAND MARLU et RORO KALIKO et leurs musiciens

Participation 25 euros - Inscription au 30 novembre dernier délai.



Quelques chiffres sur l'académie de Martinique (voie professionnelle)

Parmi les 5 263 lycéens à la rentrée 2023, 4 078 élèves préparent une formation de baccalauréat professionnel (soit 77,5 % d'entre eux), 961 un certificat d'aptitude professionnel sur 2 ans (18,3%), 132 une 3ème prépa-métiers (2,5%) et 81 une mention complémentaire (1,5%).

Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, l'académie de la Martinique a ouvert une formation de première année de CAP en 1 an dans un lycée professionnel public.

Le taux de réussite du CAP est de 72% (74% pour les garçons, 71% pour les filles).

Le taux d'admis du baccalauréat professionnel atteint 75,61% (en 2022, il était de 75,02%).

Concernant les effectifs élèves, il y a une baisse de près de 1500 élèves sur l'académie pour un effectif total de 65019 élèves (28354 élèves dans le second degré répartis sur 66 EPLE).

La rentrée prochaine risque d'être compliquée car certaines disciplines ont des effectifs très réduits. Contrairement aux années précédentes, le bassin SUD est celui ayant subi la plus grosse baisse démographique.

Il faudra que l'on soit très attentif lors des différents CA car des choix seront faits !

SA POU SAV KI KA VINI

Communiqué de Presse en intersyndicale



LE MINISTÈRE RECYCLE EN PIRE L'ÉCHEC DU BAC GÉNÉRAL POUR LE LYCÉE PRO !

Un projet scandaleux pour la rentrée 2024, lorsque le ministère a reculé sur la réforme du bac GT devant le fiasco des épreuves anticipées, il s'apprête à récidiver.

- De septembre à mars serait exclusivement consacrée aux cours, sans aucune période de formation en milieu professionnel (PFMP)
- De septembre à mars se dérouleraient également les épreuves d'examen des disciplines générales en contrôle en cours de formation (CCF) en Maths-Sciences, LVI, LV2, Arts Appliqués et EPS.
- En mars les épreuves ponctuelles de Français, Histoire-Géographie-EMC, Éco-Gestion ou Éco-Droit.
- D'avril à mai, les élèves enchaîneraient avec 6 semaines de PFMP obligatoires pour toutes et tous. Pendant cette césure de deux mois, les PLP vont se transformer en machine à certifier et devront évaluer les élèves en stage mais aussi les 109 000 candidats libres (chiffre qui va augmenter) des CFA et écoles de production ou autres officines privées qui pullulent depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.
- De mi-mai à juin, les élèves passeraient les épreuves ponctuelles en enseignement professionnel et les derniers CCF dans cette discipline - sans aucune période de révision avec leurs enseignantes et enseignants, alors même que ces épreuves ont un coefficient élevé.
- Mi-mai les élèves auraient le choix entre 2 options : une insertion professionnelle post-bac (6 semaines supplémentaires de PFMP, soit au total 12 semaines de stages quasiment de façon continue entre mars et juillet), des poursuites d'études (les assisteraient à 30 heures hebdomadaires de cours de méthodologie, de culture générale et de compétences psychosociales)
- Début juillet, tous les élèves devraient passer l'oral du chef d'œuvre et les épreuves de PSE

Concrètement, le parcours commun des élèves de lycées pros s'arrêterait pour la terminale dès le mois de mars. Les parcours diversifiés envisagés sont une usine à gaz dans les LP et SEP. C'est toute l'architecture du bac pro qui est laminée.

Après un bac pro 3 ans, c'est un bac pro 2,5 ans, voire 2 ans. Inacceptable quand nos élèves ont besoin de plus d'école et mieux d'école. Au prétexte de diversification, le ministère détournerait un grand nombre d'heures de cours pour répondre à une commande présidentielle : augmenter le nombre de semaines de stages (PFMP).

Ce n'est ni l'intérêt des élèves ni celui des personnels qui conduit cette réforme. Avec les personnels, nous ne pouvons pas accepter que ce projet aboutisse : le ministère portera la lourde responsabilité d'un accroissement du décrochage scolaire, de résultats en baisse aux examens et de personnels totalement pressurés quand ils ont d'abord besoin de reconnaissance et de sens dans leur métier. C'est clairement une annualisation du temps de travail des PLP qui se profile et une attaque en règle contre nos statuts. Le ministère veut prendre de court les PLP, les élèves et leurs organisations représentatives dans un agenda très rapide : les textes devraient passer au Conseil supérieur de l'Éducation en décembre. C'est une nouvelle fois du mépris envers les PLP et de leurs syndicats.

SENDIKALIZASION

ADHÉSION 2023-2024

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle

 PLP AED/EAP/AESH Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline Autre

JE CALCULE MA COTISATION

échelon : tarif : quotité :
 Cotisation : **quotité x tarif =**
 Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :
 OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)
 -15€ si cotisation avant le 14 juillet 2023 **TOTAL : €**

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2023/2024

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre
 Nom d'Établissement :
 Ville : Académie :

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO | 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

 Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE RIB AVEC VOS CODES IBAN ET BIC !

Fait à :
 Le

SIGNATURE (obligatoire) :

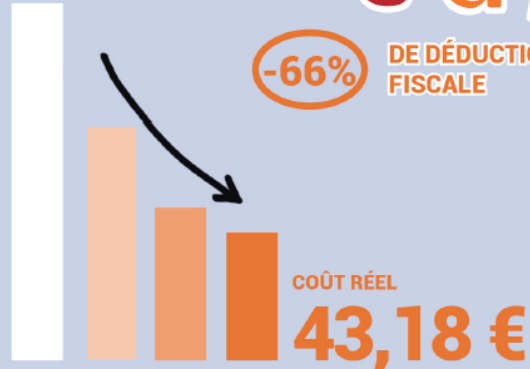
Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ40565

UNE ADHÉSION DE

144 €



-66% DE DÉDUCTION FISCALE



En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

TARIF GUYANE, GUADELOUPE, MARTINIQUE, ST. PIERRE & MIQUELON, WALLIS ET FUTUNA, ÉTRANGER

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	144 €	286 €	338 €	Indice	Cotisation
2	197 €	297 €	356 €	moins de 450	93 €
3	207 €	320 €	370 €	de 450 à 500	119 €
4	221 €	342 €	389 €	de 500 à 700	144 €
5	233 €	365 €		au delà de 700	171 €
6	246 €	383 €		Cotisations Uniques	
7	257 €	332 €		Sans solde	34€
8	273 €		HE-A 1 : 409 €	AED/EAP/AESH	56€
9	287 €		HE-A 2 : 425 €	Stagiaires	113€
10	304 €		HE-A 3 : 445 €	Retraités titulaires	150€
11	326 €			Retraités contractuels	56€

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 144 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,59 € par mois ! C'est l'équivalent de 3 baguettes de pain !



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO!**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNETAA-FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snetaanat@snetaa.org